

Dans notre série « Ces avocats qui changent de métier »,

« 3 questions à » Dominic Jensen

Dominic Jensen a exercé la profession d'avocat de 1987 à 2001 chez Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, puis au cabinet du Bâtonnier Lussan avant de co-fonder son propre cabinet en 1994, Schmidt, Jensen & Associés. Il a quitté le Barreau pour fonder et diriger la société d'édition juridique Legal News. En 2009, il a cédé ses droits dans Legal News.

Il prépare actuellement pour Dalloz un livre sur l'organisation et la stratégie des cabinets d'avocats (sortie fin 2010). Il a élaboré plusieurs programmes de formation pour Dalloz Formation (catalogue 2010) autour de la thématique de l'organisation et de la stratégie des cabinets d'avocats.

En 2007, il a publié un roman « Une semaine pour sauver la France » aux Editions du Rocher.

1. Christiane Féral-Schuhl : Pourquoi et comment prend-on la décision de quitter la profession d'avocat pour s'orienter vers votre activité ?

Dominic Jensen : Dans mon cas, je n'avais plus l'impression d'être au bon endroit au bon moment. Lorsque nous avons créé notre cabinet en 1994 avec mon associé Philippe Schmidt, nous pensions pouvoir bâtir un cabinet sur le socle d'une pratique généraliste de droit des affaires. Or, notre cabinet a subi les effets de la réforme de 1991. La fusion des avocats et des conseils juridiques a bouleversé le marché parisien en permettant à tous les grands cabinets internationaux de devenir avocats du jour au lendemain. Un cabinet comme le nôtre ne pouvait pas grandir suffisamment vite sur son marché pour être concurrentiel. C'est à ce moment là, en 1999, que l'utilisation d'Internet a commencé à se généraliser. J'ai eu l'idée de créer Legal News : un outil de veille juridique sur Internet qui résumerait pour les avocats tout ce qu'ils n'ont pas le temps de lire. Un de mes clients a accepté de financer le démarrage de l'activité... et je me suis lancé. C'est donc une combinaison de facteurs liés à la fois aux conditions de la pratique du métier d'avocat et à une opportunité à saisir. Lorsque j'ai cédé Legal News, l'année dernière, beaucoup de gens autour de moi m'ont demandé si j'allais revenir au Barreau. J'avoue avoir hésité un instant puis j'ai décidé que je préférerais mettre à profit tout ce que j'avais pu observer et comprendre sur les avocats pendant toutes ces années où j'ai travaillé comme leur fournisseur et partenaire.

2. Christiane Féral-Schuhl : Quelles similitudes et différences majeures entre « l'avocat » et votre nouveau métier ?

Dominic Jensen : Avocat est un métier à part qui ne ressemble à aucun autre. En même temps, le métier d'avocat est peut-être la meilleure formation qui soit pour devenir entrepreneur. La pratique du droit des affaires expose l'avocat à une telle variété de situations que lorsqu'on passe « de l'autre côté de la barrière », rien n'est un mystère. Tous mes choix d'entrepreneur ont été grandement facilités par ma vie antérieure d'avocat.

Ce constat me fait regretter que la formation juridique et l'expérience d'avocat ne soient pas considérées comme un chemin parmi d'autres vers la vie des affaires et le management. Les avocats doivent aussi sortir de leur tour d'ivoire et faire valoir la qualité de leur formation et de leur expérience. Aux Etats-Unis, la *Law School* mène à tout et les juristes et anciens avocats se retrouvent très souvent à exercer des fonctions de direction générale ou à créer et diriger des entreprises. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France ?

3. **Christiane Féral-Schuhl : Quel regard portez vous sur la profession, l'ayant vécu de l'intérieur puis l'observant maintenant de l'extérieur ?**

Dominic Jensen : Je reste profondément attaché à la profession d'avocat et j'y conserve de très nombreux amis, mais je porte sur elle un regard assez sévère. Mon expérience avec la société Legal News m'a donné l'occasion de travailler très étroitement avec les experts-comptables et les notaires. Ces professions sont impressionnantes par leur capacité à avancer, à se moderniser et à parler d'une voix. Elles sont une force de proposition beaucoup plus importante que les avocats auprès des pouvoirs publics... et c'est entièrement de la faute des avocats !

Les avocats ont tant à apporter mais pour cela ils doivent être capables de comprendre les défis auxquels ils font face. Je ne m'inquiète pas pour les très grandes structures qui ont pris le pli de la modernité, mais tous les autres types de structures doivent impérativement réagir. Ils doivent travailler plus groupés, ils doivent se spécialiser davantage, ils doivent anticiper l'avenir au lieu de le subir. Il y a un travail de fond à faire dès l'EFB.

Le métier d'avocat reste un métier extraordinaire, exercé par beaucoup de gens exceptionnels. Mais la profession doit se mobiliser davantage face aux défis de demain.